



RÉSOLUTION 13/2019

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant la résolution 13/2017,

Notant que le Programme de travail pluriannuel a pour objectif de planifier et de structurer la mise en œuvre du Traité international et les activités de l'Organe directeur de manière cohérente et intégrée, ainsi que de souligner les principaux résultats et objectifs d'étape attendus des différentes sessions de l'Organe directeur,

1. *Remercie* le Bureau et le Secrétaire pour la préparation du projet de Programme de travail pluriannuel, ainsi que les parties contractantes qui ont contribué à son élaboration;
2. *Adopte* le Programme de travail pluriannuel, tel qu'il figure à l'annexe à la présente résolution;
3. *Décide* d'examiner le Programme de travail pluriannuel à chaque session de l'Organe directeur et de l'actualiser pour répondre à l'évolution des besoins, si nécessaire;

EXAMEN DE LA QUESTION DE L'«INFORMATION DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE» CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION 13/2017

4. *Remercie* les parties contractantes, les autres gouvernements, les parties prenantes et les personnes qui ont fourni des renseignements sur, entre autres, la terminologie employée dans ce domaine et sur les acteurs concernés par l'«information de séquençage numérique» sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
5. *Note* les travaux menés sur l'«information de séquençage numérique» dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA);
6. *Demande* au Secrétaire de continuer à suivre les débats sur l'«information de séquençage numérique» menés dans d'autres enceintes et à se coordonner avec les secrétariats de la CDB et de la CRGAA dans le cadre de toutes les activités connexes afin d'assurer la cohérence et d'éviter les chevauchements d'activités;
7. *Demande* au Secrétaire d'informer l'Organe directeur à sa neuvième session de l'état d'avancement des débats et des résultats des processus menés au sein de la CDB et de la CRGAA dans la mesure où ils concernent les éventuelles incidences de l'utilisation de l'«information de séquençage numérique» sur les ressources génétiques pour les objectifs du Traité international;

EXAMEN DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DES PROCESSUS INTERSESSIONS

8. *Demande* au Bureau de la neuvième session, avec l'appui du Secrétaire, de procéder à un examen des organes subsidiaires et des processus intersessions, sur la base des éléments contenus dans la note de référence sur les organes subsidiaires et les processus intersessions soumise à l'Organe directeur à sa huitième session, afin qu'il fournisse des recommandations, notamment sur la coordination entre organes subsidiaires et sur les moyens d'éviter les chevauchements d'activités, pour examen lors de la neuvième session de l'Organe directeur.

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

2020-2025

PRINCIPAUX RÉSULTATS ET OBJECTIFS D'ÉTAPE

<p>Le principal rôle de l'Organe directeur est de garder à l'esprit les objectifs du Traité international et d'en promouvoir la pleine mise en œuvre. Le Programme de travail pluriannuel a pour vocation de planifier et de structurer les activités de l'Organe directeur de manière cohérente et intégrée afin de faire progresser la mise en œuvre du Traité international, en soulignant les enjeux clés à examiner, ainsi que les résultats et les objectifs d'étape attendus lors des différentes sessions de cette instance. Le Programme de travail pluriannuel sera examiné et mis à jour lors de chaque session, selon que de besoin, en fonction des décisions de l'Organe directeur.</p>	<p align="center">9^e session (2021)</p>	<p align="center">10^e session (2023)</p>	<p align="center">11^e session (2025)</p>
<p>Conservation et utilisation durable des RPGAA (articles 5 et 6)</p>	<p>Examen des décisions prises à la huitième session.</p>		
<p>Droits des agriculteurs (article 9)</p>	<p>Examen des décisions prises à la huitième session concernant l'article 9. Examen des options visant à encourager, à orienter et à promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs.</p>		

Système multilatéral (articles 10 à 13)	Examen du rapport sur le quatrième cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.	Présentation du rapport sur la disponibilité du matériel.	
Système mondial d'information (article 17)	Examen du Programme de travail sur le Système mondial d'information (2016-2022).	Étude du Programme de travail sur le Système mondial d'information (2023-xxxx).	Rapport sur la mise en œuvre du Système mondial d'information.
Stratégie de financement (article 18)			Examen de la stratégie de financement.
Application (article 21) et Présentation des rapports nationaux	Présentation du rapport relatif aux perspectives sur l'application du Traité international sur les RPGAA.	Examen de l'analyse des deuxièmes rapports nationaux.	
Autres points	<p>Bilan des objectifs de développement durable 2 et 15 relatifs aux RPGAA.</p> <p>Contribution à la troisième édition de l'<i>État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>.</p> <p>Examen des apports au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.</p> <p>Examen de l'état d'avancement du processus de la CDB fondé sur la science relatif à l'«information de séquençage numérique» et des débats de la CGRAA sur l'«information de séquençage numérique» en rapport avec les RPGAA, tel que convenu à la dix-septième session ordinaire de la Commission.</p> <p>Examen des contributions supplémentaires des parties contractantes sur l'«information de séquençage numérique».</p> <p>Examen des informations actualisées communiquées par le Secrétaire sur les processus de la CDB et de la CRGAA relatifs à l'«information de séquençage numérique».</p>	<p>Présentation de la troisième édition de l'<i>État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>.</p> <p>Examen des éventuelles incidences de l'utilisation de l'«information de séquençage numérique» sur les ressources génétiques quant aux objectifs du Traité international.</p>	